



Cadeau activité non réalisable

Par Rita69

Bonjour,

Nos enfants nous ont offert en 2024 des bons cadeaux pour un vol en montgolfière sur le site Adrénactive qui propose plusieurs activités. Depuis plus que nous avons reçu ce cadeau nous n'avons pas pu effectuer l'activité car le calendrier où réserver les dates était vide. Par téléphone on nous a expliqué dans un premier temps qu'il fallait attendre que le prestataire propose des dates ; nous avons attendu plusieurs mois sans succès. Aujourd'hui on nous annonce que le prestataire ne propose plus cette prestation et on nous convertit nos bons cadeaux en avoir, mais nous ne souhaitons pas faire autre chose.

Peut-on refuser l'avoir et exiger un remboursement ?

Si oui, quel est le texte de loi ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Corinne

Par Isadore

Bonjour,

Les bons cadeaux concernaient-ils spécifiquement l'activité ou étaient-ils utilisables pour l'ensemble des activités proposées par le site ?

Par Rita69

Les bons cadeaux mentionnent bien uniquement l'activité "Vol en montgolfière le matin en semaine - Frontenas" Frontenas est l'aérodrome proche de notre domicile.

Ce prestataire n'est plus proposé sur le site mais d'autres, loin de chez nous et beaucoup plus cher le sont.

Par Isadore

Vos enfants peuvent exiger un remboursement si la prestation n'a pas été proposée pendant la durée de validité du bon cadeau. Le prestataire ne peut leur imposer d'accepter un avoir, puisqu'il a vendu un service particulier.

Par Rita69

Suite à vos conseils je les ai contactés et ils acceptent le remboursement.

Merci infiniment !

Corinne

Par Isadore

Avec plaisir !